



## ***DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS DE DECEMRE 2024***

### **Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 décembre 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, sur la colline Rutwenzi, commune Burambi, province Rumonge, E.N., âgée de 17 ans, a été violée par une personne non identifiée. Selon des sources sur place, la victime a été surprise lorsqu'elle venait de la fête et était de passage quand elle a été attaquée par un homme inconnu et la traînée dans la brousse d'à côté. La victime a crié a été secourue par les passants et le présumé auteur a pris fuite. La victime a été conduite au CDS de Rutwenzi pour la prise en charge médicale.

### **Une fillette violée en commune et province Muramvya**

En date du 12 décembre 2024, vers 11h, sur la colline Mpehe, zone Bugarama, commune et province Muramvya, I. H. N âgée de 4 ans, fille de K.C et de N.S a été violée par Oscar Nkumbuyabagenzi, âgé de 28 ans, domestique et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Selon un témoin oculaire, il l'a trouvée à la maison avec sa grande sœur Grâce Akimana, âgée de 6 ans alors que leur maman était dans les champs, Oscar a trompé Grâce en lui donnant un billet de 1 000 fbu pour qu'elle aille acheter des beignets dans une boutique qui se trouve à quelques 500 mètres de là-bas. Selon les mêmes témoins oculaires, il l'a immédiatement déshabillée et l'a violée. D'entre-temps la maman de la fille est arrivée juste après l'acte alors que le présumé auteur avait pris fuite. La maman a appelé le chef de colline, Longin Mpawenayo, qui à son tour a appelé la police. L'OPJ adjudant major Fabien Nimpagaritse est arrivé sur les lieux pour le constat. Il a aidé la maman à amener l'enfant à l'hôpital de Muramvya. Les examens médicaux ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été retrouvé par la population le même soir, caché dans une maison en construction à Mpehe. Il a été conduit au commissariat de police à Muramvya où il est détenu en attendant l'interrogatoire.

### **Une fillette violée en commune Rango province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 décembre 2024 indique qu'en date du 07 décembre 2024, sur la colline Nyabiyogi, commune Rango, province kayanza, I. A, âgée de 6ans

a été violée par Désiré Nitunga, âgé de 22 ans. Selon des sources sur place, l'auteur a profité l'absence des parents de l'enfant, il l'a appelée chez lui pour lui donner des bonbons puis il l'a déshabillée par force et l'a violée. La victime a pleuré jusqu'à l'arrivée de ses parents venant de leurs champs. Les parents ont mobilisé leur voisins et l'administration locale pour arrêter le présumé auteur. L'enfant a été transporté à l'hôpital communal Rango dans la zone Gaheta et le médecin a confirmé le viol. La victime a reçu des soins médicaux et l'auteur a été emprisonné dans le cachot de la commune pour continuer son dossier judiciaire.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 décembre 2024 indique qu'en date du 4 novembre 2024, sur la colline de Mugomere, commune et province Rumonge, A.R I, âgée de 5ans, de la même colline a été violée par Innocent Nduwayo, âgé de 14 ans. Selon les membres de la famille de la victime, le présumé auteur l'avait conduite dans une maison inachevée puis a commis le forfait et les cris de l'enfant ont alertés les voisins puis sont venus secourir. La victime a été emmenée au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Quant au présumé auteur, il a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge, mais a été libéré par après pour la minorité d'âge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 décembre 2024 indique qu'en date du 22 novembre 2024, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, C. N, âgée de 7ans résident à la même colline a été violée par Plaisir Niconayisavye âgé de 17ans. Selon des témoins, l'incident a eu lieu lorsque la fillette était allée à la recherche du bois de chauffage et ce malfaiteur l'a violée dans la brousse. Les passants ont entendu les cris puis sont venus au secours. La victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique, et le présumé auteur a été conduit et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 décembre 2024 indique qu'en date du 26 novembre 2024, sur la colline Rukinga, commune et province de Rumonge, Chantal Igiraneza, âgée de 5ans de la même colline a été trouvée par les voisins devant la maison (leur habitation) entrain de pleurer. Selon des voisins, la victime était couverte de sang puis ces derniers ont appelé ses parents qui étaient dans les travaux champêtres. Après avoir constaté que l'enfant a été violé, les parents l'ont conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique. L'auteur présumé reste inconnu.

### **Une élève violée en commune Nyanza-lac province Makamba**

En date du 12 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Bukeye, zone et commune Nyanza lac, province Makamba, E. A, âgée de 16 ans, élève de 7<sup>ème</sup> année du lycée St Augustin a été violée par Herménégilde Ingiriyubuntu, âgé de 25 ans, membre du parti CNDD-FDD, locataire chez la famille de la victime, travaillant dans l'usine de transformation de l'huile de palme. Selon des témoins sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de district de Nyanza lac où le viol a été

confirmé et le présumé auteur a été arrêté puis conduit au cachot du commissariat de police à Nyanza-lac. Selon des membres de la famille de la victime, la famille de l'auteur est en train de les approcher pour l'arrangement à l'amiable.

### **Une fillette violée en commune et province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2024 indique qu'en date du 10 décembre 2024, sur la colline Gihwanya, commune et province de Rumonge, A. K, âgée de 4 ans a été violée par Stanley Niyonkuru, âgé de 21ans, membre du parti CNDD-FDD, leur domestique qui avait profité de l'absence des parents pour la violer. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu dans le domicile des parents, qui de retour ont remarqué la malaise de l'enfant et lui ont demandé ce qui c'était passé. Ce dernier a décrit les faits ainsi que l'auteur qui a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. Quant à l'enfant, elle a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge.

### **Une fille violée en commune et province Rumonge**

Dans la nuit de 28 décembre 2024, vers 2 heures du matin, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, A.C.C.I, domestique, âgée de 15 ans, a été violée par Fenja Nibogora, son employeur.

Selon la victime, son patron a profité de l'absence de sa femme car cette dernière était hospitalisée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité collinaire puis conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. Quant à la fille, elle a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

### **Une fille violée en commune Matongo, province Kayanza**

Le 11 décembre 2024, vers 12 heures, une information est parvenue à la Ligue Iteka indiquant que sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, une fillette de 7 ans, D.N. élève en 2<sup>ème</sup> primaire à l'ECOFO Ryakabamba II, a été violée par une personne inconnue.

Selon un témoin oculaire, la victime rentrait de l'école lorsqu'elle a rencontré l'agresseur. Un petit garçon de 12 ans, Gilbert Irakoze, qui étudie dans la même école, a découvert D. couchée et pleurant. Il a alerté une dame du nom d'Elysée, qui a appelé les parents de la victime pour la porter à l'hôpital.

À l'hôpital Matongo, l'infirmier a confirmé le viol. Cependant, D. a accusé Gilbert d'être l'auteur du viol, mais l'infirmier après la consultation de Gilbert, l'infirmier a écarté cette possibilité en raison de la gravité des blessures et de l'âge de Gilbert.

Les Imbonerakure sont venus arrêter Gilbert, mais l'infirmier a témoigné en sa faveur. Deborah a finalement reconnu qu'elle n'avait pas vu le visage de son agresseur et avait accusé Gilbert par erreur. La victime a été transférée à l'hôpital Kayanza pour poursuivre son traitement.